

Communiqué final du Conseil des Ministres du 20 Février 2025

Sous la Très Haute Présidence de **Son Excellence Brice Clotaire OLIGUI NGUEMA**, Général de Brigade, Président de la Transition, Président de la République et Chef de l'État, le Conseil des Ministres s'est réuni ce jeudi 20 février 2025 à 10 heures précises, au Palais de la Présidence de la République.

Le Conseil a examiné avec attention les avancées majeures dans la mise en œuvre des projets structurants pour le pays. Le Président de la Transition est notamment revenu sur les résultats de sa visite du 14 février, au cours de laquelle il a inspecté l'axe routier Ntoun-Cocobeach, un projet de 83 kilomètres qui constituera un levier économique déterminant pour le développement des localités environnantes, ainsi que plusieurs chantiers stratégiques dans le département de la Noya.

Dans le même sens, le Conseil s'est félicité de la signature de l'important protocole d'accord avec le groupe turc Karpowership, visant à injecter 70 mégawatts supplémentaires dans le réseau de distribution de la SEEG afin de renforcer l'approvisionnement en électricité du Grand Libreville, en réponse aux récents délestages. Le Président de la Transition a réaffirmé l'engagement ferme des autorités de la Transition à moderniser les infrastructures et à améliorer le bien-être de la Nation, consolidant ainsi les fondements d'une transition dynamique pour le Gabon.

Au titre des projets de textes législatifs et réglementaires, le Conseil des Ministres a délibéré sur les affaires suivantes :

MINISTÈRE DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX

• Projet de décret portant création de soixante- trois (63) charges de notaire.

Ce projet de décret portant création de soixante- trois (63) charges de notaire, pris en application de l'article n°7 de la loi n°8/73 du 20 décembre 1973 portant statut des notaires, se justifie par la nécessité de répondre aux préoccupations d'ordre social et économique de nombreux compatriotes et de régulariser la situation d'autres aspirant à la profession de notaire après plusieurs années de stage.

La multiplication des demandes d'actes notariés, tant dans le cadre des partages de biens lors de divorces que dans l'administration des droits successoraux de la veuve et de l'enfant orphelin, ainsi que la croissance des activités économiques et commerciales impliquant l'intervention des cabinets de notaire, témoignent de l'importance de ces services. La création de ces nouvelles charges sur l'ensemble du territoire national contribuera également à la génération d'emplois et à la lutte contre le chômage.

MINISTÈRE DES COMPTES PUBLICS ET DE LA DETTE

• Projet d'ordonnance autorisant l'État Gabonais à contracter un emprunt d'un montant de cent-trente-un milliards cent- quatre-vingt-onze millions quatre-cent mille (131.191.400.000) FCFA auprès de AFREXIMBANK

Ce projet d'ordonnance autorise l'État Gabonais à contracter un emprunt de cent-trente-et-un milliards cent-quatre-vingt-onze millions quatre- cent mille (131.191.400.000) FCFA, dont le produit sera destiné au financement du Programme

National de Développement de la Transition (PNDT).

MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MARINE MARCHANDE

• Projet de décret portant changement de dénomination à l'aéroport de Port-Gentil

Ce projet de décret portant changement de dénomination à l'aéroport de Port-Gentil vise à honorer la mémoire d'une figure marquante de l'histoire de la Nation. Par effet de ce décret, l'Aéroport International Ali BONGO ONDIMBA de Port-Gentil sera désormais officiellement désigné sous le nom d'Aéroport International Joseph RENDJAMBE ISSANI de Port-Gentil, en hommage à cet illustre homme dont l'œuvre politique, l'engagement pour le progrès social et la contribution à l'édification de notre Nation ont marqué de manière indéniable l'histoire du pays. En matière de Politique générale :

MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'INSTRUCTION CIVIQUE

• Communication portant organisation de la journée Internationale de la Langue Maternelle

Le Conseil a pris bonne note de la communication du Ministre d'État relative à l'organisation de la Journée Internationale de la Langue Maternelle, qui sera célébrée le 21 février 2025 au Complexe Scolaire d'Alibandeng sous le thème « Les langues comptent : Célébration du Jubilé d'Argent de la Journée Internationale de la Langue Maternelle ». Ce thème souligne l'urgence d'accélérer les progrès en matière de diversité linguistique afin de construire un monde plus inclusif et durable d'ici 2030.

MINISTÈRE DE LA FEMME ET DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

• Communication relative à la célébration de la journée des Droits de la Femme 2025

Le Conseil a marqué son accord au Ministre pour la célébration, à l'instar de la Communauté internationale, de la Journée Internationale des Droits de la Femme, qui se tiendra le 8 mars prochain sous le thème « Pour TOUTES les femmes et les filles : droits, égalité et autonomisation ».

Au titre des Missions, séminaires et conférences :

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CLIMAT

• Compte-rendu de la participation du Gabon à la Conférence sur les Paiements pour Services Environnementaux (PSE) en Afrique Centrale.

Le Conseil a pris bonne note du compte rendu présenté par le Ministre lors de la Conférence Interministérielle Internationale sur le déploiement des paiements pour services environnementaux en Afrique Centrale, tenue à Kinshasa du 27 au 29 janvier 2025.

Cette conférence avait pour objectif de formaliser et de lancer le processus de mise en place d'un mécanisme de paiement pour services environnementaux, à l'échelle des pays signataires de la Déclaration de l'Initiative pour la Forêt d'Afrique Centrale (CAFI), à savoir le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Équatoriale, la République Centrafricaine et la République Démocratique du Congo.